

# PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



7 place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex  
Tél : 02.32.76.50.00  
Fax : 02.35.98.10.50  
Service d'information vocale : 08.21.80.30.76

Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime : **Daniel CADOUX**

*Services du ministère de l'intérieur, " véritables maisons de l'État ", les préfetures et les sous-préfetures apportent aussi leur concours au préfet dans l'exercice de ses responsabilités interministérielles et dans l'animation de l'action de l'ensemble des services de l'État.*

## MODE D'EMPLOI

Le Préfet est nommé en Conseil des Ministres, par décret du Président de la République, sur proposition du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur.

Il a en charge, dans les départements et territoires, les intérêts nationaux, le contrôle administratif et le respect des lois. Il dirige les services des administrations civiles de l'Etat.

Il est assisté des sous-préfets, des chefs de services déconcentrés de l'Etat et des services de la préfecture.

### Le cabinet du Préfet.

Le cabinet suit la correspondance avec les parlementaires, les affaires politiques, les relations avec la police, les questions de maintien de l'ordre, il prépare les visites ministérielles, il instruit les dossiers concernant les distinctions honorifiques et toutes les décorations.

Un bureau est plus spécialement chargé de la communication et des relations avec la presse.

En outre, le cabinet peut avoir à traiter toute affaire délicate (sur le plan social, économique,...) que le préfet souhaite suivre de près.

Sous-Préfet, Directeur de Cabinet : **Christophe PEYREL**

Directeur adjoint : **Brigitte TRANCHARD**

Chef de Bureau du Cabinet : **Françoise TILLAUX**

Chef du service de communication : **Georges GALIANA**

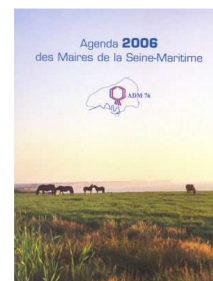
### Le Secrétariat Général

L'ensemble des services administratifs de la préfecture est coordonné par le Secrétaire Général, adjoint direct du Préfet (il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement). Organisation et gestion des moyens, formation des personnels, élaboration du budget sont quelques unes de ses attributions.

Dans certaines préfetures, comme la Seine-Maritime, un secrétariat général adjoint est chargé de missions spécifiques telles le développement économique et la politique de la ville.

Sous-Préfet, Secrétaire Général : **Claude MOREL**

Sous-Préfet chargé de la politique de la ville : **Patrick PRIOLEAUD**



## LES DIRECTIONS DE LA PREFECTURE



### **La direction des ressources humaines et des moyens**

Gestion du personnel de la préfecture et des sous-préfectures et suivi du budget de fonctionnement de la préfecture.

Directeur : **André BALLOT**

### **La direction des relations avec les collectivités locales et des élections.**

Contrôle de la légalité des actes et contrôle budgétaire des collectivités locales. A travers ce contrôle administratif, elle exerce une mission de conseil et d'arbitrage au nom de l'État et apporte ainsi une aide aux élus.

Cette direction prépare la répartition des dotations financières de l'État aux collectivités locales et en assure la liquidation.

Elle effectue la programmation des dotations de l'État aux communes. L'organisation des élections politiques et professionnelles, l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux affaires militaires et à la vie associative lui sont également dévolues.

Directeur : **Jean-Marie FOLIOT**

### **La direction de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des finances.**

La DATEF est garante de la qualité de l'environnement et du cadre de vie des citoyens par l'application des réglementations sur la prévention des nuisances de toute nature, la protection des sites et des paysages et veille à la qualité des infrastructures touristiques. Elle contrôle également le respect des règlements se rapportant à l'urbanisme et au droit des sols, elle assure le suivi des dossiers d'aménagement du territoire et des crédits européens affectés au département de la Seine-Maritime.

Enfin, c'est elle qui engage et mandate les dépenses de fonctionnement et d'investissement du ministère de l'intérieur et des autres ministères.

Directeur : **Jacques DEBRAY**

### **La direction de la réglementation et des libertés publiques.**

- Réglementation générale et professions réglementées
- Circulation (cartes grises, permis de conduire,...)
- Nationalités (séjour des étrangers, naturalisations,...)
- Etat-civil (cartes nationales d'identité, passeports,...)

Directeur : **Thierry RIBEAUCOURT**

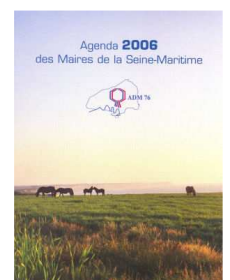
### **La direction de l'action économique et de la solidarité.**

#### **Cette direction est composée de deux services :**

- Le service de l'action économique et de l'emploi chargé des relations avec les organismes économiques et sociaux, les entreprises agricoles, industrielles et artisanales, de l'accueil des entreprises, de la réglementation économique et du suivi des grands secteurs de l'économie.

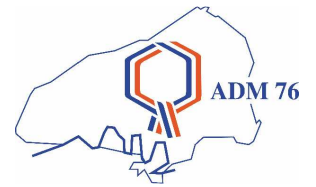
- Le service de la ville, du logement et de la solidarité assure le suivi de la politique de la ville ; il gère, en liaison avec le service de l'équipement, les crédits en faveur du logement social ainsi que le contingent préfectoral pour le logement des fonctionnaires et des mal logés. Enfin, il instruit les dossiers d'expulsion locative et les aides aux français rapatriés d'Afrique du Nord.

Directrice : **Marie-Christine VITET**



### **Le département des systèmes d'information et de communication.**

Chargé de la gestion et de l'organisation de l'outil informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce service procède également à la maintenance des systèmes de transmission des services déconcentrés du ministère de l'intérieur dans le département.



Chef de service : **France PAULI-GILLOT**

### **Le Secrétariat Général pour les affaires régionales (SGAR).**

Le secrétaire général pour les affaires régionales assiste le préfet de région dans la définition et la mise en oeuvre des stratégies de l'État en matière d'aménagement du territoire et de développement économique et social, notamment par la préparation et la mise en oeuvre du contrat de plan État/Région. Il assure donc une mission de relation avec la région, collectivité territoriale, de coordination des services déconcentrés de l'État et de gestion des crédits déconcentrés de l'État et de l'Union Européenne.

Dirigé par un sous-préfet, la structure du service s'établit ainsi :

- des chargés de mission, choisis parmi les fonctionnaires cadres administratifs ou techniques des services de l'État.

- un service administratif constitué d'agents du ministère de l'intérieur et de fonctionnaires mis à disposition.

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales : **Pascal SANJUAN**

### **Services rattachés**

- Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile.

- Prévention des crises, planification des secours (plan ORSEC, plan rouge,...), sécurité routière, enseignement du secourisme,...

Directrice : **Christine MEIER**

### **Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).**

Directeur : **Colonel GENTRIC**

### **Délégation Régionale chargée des Droits des Femmes**

Déléguée Régionale : **Geneviève MAUPAS**

### **SOUS-PREFECTURE DU HAVRE**

95 boulevard de Strasbourg  
B.P.32  
76083 LE HAVRE CEDEX  
Tél : 02.35.13.34.56  
Fax : 02.35.13.34.10

Sous-Préfet : **Michel SCHMIDT DE LA BRELIE**  
Secrétaire Général : **Philippe JANO**

### **SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE**

Rue du 8 mai 1945  
B.P.225  
76203 DIEPPE CEDEX  
Tél : 02.35.06.30.00  
Fax : 02.35.82.94.74

Sous-Préfet : **Henri DUHALDEBORDE**  
Secrétaire Générale : **Catherine LILLINI**

